

Quelle que soit votre nationalité, situation juridique ou migratoire, vous avez droit à des soins médicaux.

Vos droits ne sont pas en quarantaine.

Les soins de santé pendant la grossesse, l'accouchement et la période post-natale sont prioritaires. Face au COVID-19 et au moment du retour à la nouvelle normalité, la plus grande prudence est requise :

- ▶ Demandez au personnel de santé à quel moment et à quelle structure de santé vous devrez vous rendre pour vos consultations prénatales.
- ▶ Coordonnez avec le personnel de santé et votre réseau de soutien où votre accouchement aura lieu.
- ▶ Allez à la structure de santé la plus proche si vous présentez des signes de danger de complications tels que : saignement ou perte de liquide par le vagin, maux de tête intenses, vision trouble, bourdonnement dans les oreilles, gonflement du visage, des mains et des pieds, douleurs au creux de l'estomac, fièvre de 38° ou plus ou convulsions.
- ▶ Après la naissance de votre bébé, si vous êtes tous les deux en bonne santé, essayez de ne pas vous exposer à la contagion, mais emmenez votre enfant au test de dépistage néonatal et rappelez-vous que vous devez assister à vos consultations médicales (les vôtres et celles de votre enfant).

Pour en savoir plus allez visiter le site internet coronavirus.gob.mx/salud-materna ou appelez le 800 MATERNA (800 6283762)



SALUD
SECRETARÍA DE SALUD

CNEGSR
CENTRO NACIONAL DE EQUIDAD DE
GÉNERO Y SALUD REPRODUCTIVA


gob.mx/salud/cnegsr

